

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°33-2024-039

PUBLIÉ LE 13 FÉVRIER 2024

Sommaire

C	H LIBOURNE / Direction Générale	
	33-2023-12-01-00014 - 2024-8 - Délégation de signature Mme Sophie Zamaron	
	Biomédical (2 pages)	Page 3
CHU DE BORDEAUX / SECRETARIAT GENERAL		
	33-2024-01-22-00030 - Décision de délégation de signature du directeur général -	
	GHT Alliance Gironde - CH Sainte-Foy-la-Grande - A. GOUYOU (2 pages)	Page 6
	33-2024-01-22-00031 - Décision de délégation de signature du directeur général -	
	GHT Alliance Gironde - CH Sainte-Foy-la-Grande - R. LABROUQUAIRE (2 pages)	Page 9
	33-2024-01-22-00032 - Décision de délégation de signature du directeur général -	
	GHT Alliance Gironde - CH Sainte-Foy-la-Grande - V. MARTIN (2 pages)	Page 12
	33-2024-01-22-00027 - Décision de délégation de signature du directeur général -	
	GHT Alliance Gironde - ESPASS Podensac - F. BELOUARD (2 pages)	Page 15
	33-2024-01-22-00029 - Décision de délégation de signature du directeur général -	
	GHT Alliance Gironde - ESPASS Podensac - G. PLATON (2 pages)	Page 18
	33-2024-01-22-00028 - Décision de délégation de signature du directeur général -	
	GHT Alliance Gironde - ESPASS Podensac - S. CASTAGNET (2 pages)	Page 21
PREFECTURE DE LA GIRONDE / BEAG		
	33-2024-02-09-00008 - Arrêté portant modification de l'habilitation funéraire n°	
	18-33-0251 - ROC ECLERC - Mérignac (2 pages)	Page 24
	33-2024-02-09-00009 - Arrêté portant modification de l'habilitation funéraire n°	
	21-33-0284 - POMPES FUNEBRES D'ALIENOR - Eysines (2 pages)	Page 27
	33-2024-02-09-00010 - Arrêté portant modification de l'habilitation funéraire n°	
	22-33-0084 - POMPES FUNEBRES D'ALIENOR - Parempuyre (2 pages)	Page 30
	33-2024-02-09-00011 - Arrêté portant modification de l'habilitation funéraire n°	
	22-33-0157 - ROC ECLERC - Lormont (2 pages)	Page 33
Р	REFECTURE DE LA GIRONDE / DCL - BEAG	
	33-2024-02-09-00007 - Arrêté portant création d'une habilitation dans le domaine	
	funéraire - Etablissement principal POMPES FUNEBRES FABER - n°24-33-0341 -	
	Cestas (33610) (2 pages)	Page 36
P	REFECTURE DE LA GIRONDE / DCL-BCL	
	33-2024-02-12-00002 - Arrêté préfectoral du 12 février 2024 portant composition	
	du conseil médical de la gironde siégeant pour les collectivités affiliées au centre	
	départemental de gestion de la Gironde ainsi que pour les collectivités non	
	affiliées en vertu de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (23 pages)	Page 39
PREFECTURE DE LA GIRONDE / SIDPC		
	33-2024-02-13-00001 - Arrêté portant agrément de l'organisme de formation	
	SSIAP ALEPH EXPERTS (1 page)	Page 63

CH LIBOURNE

33-2023-12-01-00014

2024-8 - Délégation de signature Mme Sophie Zamaron Biomédical



Direction Générale Pôle administratif – Fondation Sabatié

DECISION N° 2024-8

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur du Centre Hospitalier de Libourne, nommé par arrêté de Madame la Directrice générale du Centre National de Gestion du 22 mars 2018, en qualité de Directeur des centres hospitaliers de Libourne, de Sainte-Foy-la-Grande et de l'E.H.P.A.D. de Coutras, et installé dans ses fonctions le 1^{er} mai 2018,

Vu le code de la santé publique,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire,

Vu le décret n°2016-524 du 27 Avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire,

Vu le décret n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire,

Vu la convention constitutive du Groupement hospitalier de territoire, approuvée par le directeur général de l'Agence régionale de santé le 19 octobre 2016,

Vu la convention de direction commune en date du 12 avril 2022 entre le Centre hospitalier de Libourne, le Centre hospitalier de Sainte Foy La Grande, le Centre Hospitalier de la Haute Gironde à Blaye et l'EHPAD Primerose à Coutras.

Vu la convention de direction commune en date du 15 décembre 2023 entre le Centre hospitalier de Libourne, le Centre hospitalier de Sainte Foy La Grande, le Centre Hospitalier de la Haute Gironde à Blaye, l'EHPAD Primerose à Coutras et l'EHPAD John Talbot à Castillon la Bataille,

Vu la convention de mise à disposition de Mme Sophie ZAMARON auprès du centre hospitalier de Bordeaux datée du 08 décembre 2022,

Vu la délégation de signature consentie à Mme Sophie ZAMARON dans le cadre de la mise à disposition susmentionnée, décision n°2023/024/DS en date du 28 juillet 2023 et décision n° 2023/025/DS.

DECIDE

ARTICLE 1: Madame Sophie ZAMARON assure l'intérim de Directeur du biomédical à compter du 09 octobre 2023.

1



ARTICLE 2: En cas d'absence de Madame Sophie ZAMARON, l'intérim de ses fonctions sera assuré, pour la partie biomédicale, par Mme Nora EL MOHAMMADI, ingénieure responsable du service biomédical, qui reçoit délégation pour exercer son autorité sur les personnels du service biomédical. Elle reçoit également délégation pour signer, à titre subsidiaire, tout marché d'un montant inférieur à 40 000€ et tout bon de commande en exécution d'un marché dans la limite de 50 000€. Le contrôle et le suivi de la dépense sont assurés selon les procédures habituelles.

En cas d'absence simultanée de Madame Sophie ZAMARON et de Mme Nora EL MOHAMMADI, la même délégation est consentie à Madame Mana BERTRAND, ingénieure au service biomédical.

ARTICLE 3 : Madame Sophie ZAMARON rendra compte de ses délégations au Directeur lors d'entretiens hebdomadaires.

ARTICLE 4 : Délégation est donnée à Madame Sophie ZAMARON pour signer durant les seules périodes d'astreinte, en lieu et place du Directeur ou en cas d'indisponibilité du directeur normalement compétent :

- tous actes nécessaires à la continuité du service public et au respect du principe de continuité,
- ➤ tous actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens et au maintien en fonctionnement des installations du Centre Hospitalier de Libourne.

ARTICLE 5 : La présente décision sera :

- > transmise à Monsieur le Trésorier Principal de Cadillac
- > transmise à Monsieur l'adjoint au Trésorier pour l'antenne de Libourne,
- > transmise à Monsieur le Trésorier Principal de Sainte-Foy.
- transmise à Monsieur le Trésorier Principal de Coutras,
- > publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde,
- diffusée sur les sites Intranet et Internet du Centre Hospitalier de Libourne.
- > affichée sur les panneaux officiels prévus à cet effet.

Fait à Libourne, le 1^{er} décembre 2023

Christian SOUB

Le Directeur,

2

CHU DE BORDEAUX

33-2024-01-22-00030

Décision de délégation de signature du directeur général - GHT Alliance Gironde - CH Sainte-Foy-la-Grande - A. GOUYOU



DELEGATION DE SIGNATURE N° 2024/019/DS

Bordeaux, le 22 janvier 2024

Le Directeur général par intérim du centre hospitalier universitaire de Bordeaux,

- VU le code de la santé publique notamment dans ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35, L6132-1 à L6132-7, R.6132-16 ;
- VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- VU le décret du n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;
- VU le décret du n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire ;
- VU l'arrêté ministériel du 17 janvier 2024 portant nomination au cabinet de la ministre du travail, de la santé et des solidarités de Monsieur Yann BUBIEN, en tant que directeur adjoint du cabinet :
- VU l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine en date du 22 janvier 2024 portant désignation de Monsieur Alexis THOMAS en qualité de directeur général par intérim du CHU de Bordeaux (33) à compter du 12 janvier 2024 ;
- VU la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire, approuvée par le directeur général de l'Agence régionale de santé le 19 octobre 2016 ;
- VU la convention de mise à disposition du centre hospitalier universitaire de Bordeaux d'Allison GOUYOU, adjoint des cadres hospitaliers au centre hospitalier de Sainte Foy la Grande ;

1



Article 1

Délégation est donnée à Allison GOUYOU, adjoint des cadres hospitaliers au centre hospitalier de Sainte Foy la Grande, pour signer en lieu et place du directeur général par intérim du CHU de Bordeaux, l'établissement support du GHT Alliance de Gironde, dans le cadre de la formation professionnelle continue :

- les marchés subséquents,
- les conventions de formation,
- les bons de commande pour les formations internes dans le cadre des marchés de formation du GHT.

Article 2

La présente décision prend effet à compter du 12 janvier 2024. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Gironde et sur le site internet du CHU.

Le Directeur général par intérim

Alexis THOMAS

/.

CHU DE BORDEAUX

33-2024-01-22-00031

Décision de délégation de signature du directeur général - GHT Alliance Gironde - CH Sainte-Foy-la-Grande - R. LABROUQUAIRE



DELEGATION DE SIGNATURE N° 2024/037/DS

Bordeaux, le 22 janvier 2024

Le Directeur général par intérim du centre hospitalier universitaire de Bordeaux,

- VU le code de la santé publique notamment dans ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35, L6132-1 à L6132-7, R.6132-16;
- VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- VU le décret du n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;
- VU le décret du n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire ;
- VU l'arrêté ministériel du 17 janvier 2024 portant nomination au cabinet de la ministre du travail, de la santé et des solidarités de Monsieur Yann BUBIEN, en tant que directeur adjoint du cabinet ;
- VU l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine en date du 22 janvier 2024 portant désignation de Monsieur Alexis THOMAS en qualité de directeur général par intérim du CHU de Bordeaux (33) à compter du 12 janvier 2024 ;
- VU la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire, approuvée par le directeur général de l'Agence régionale de santé le 19 octobre 2016 ;
- VU la convention de mise à disposition du centre hospitalier universitaire de Bordeaux de Monsieur Romain LABROUQUAIRE, Directeur adjoint au Centre Hospitalier de Sainte-Foy-La-Grande :

CHU de Bordeaux - Direction générale - 12 rue Dubernat - 33404 Talence Cedex

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Romain LABROUQUAIRE, Directeur adjoint au Centre Hospitalier de Sainte-Foy-La-Grande, pour signer, en lieu et place du directeur général par intérim du CHU de Bordeaux, l'établissement support du GHT Alliance de Gironde, dans le cadre de la fonction achats :

- les marchés publics relevant de l'urgence impérieuse telle que définie à l'article R2122-1 du code de la commande publique;
- les marchés publics de fournitures courantes et de services pour lesquels le montant n'excède pas 40 000 € HT par an et par catégorie homogène, dans le respect des règles de computation des seuils.

Article 2

Délégation est donnée à Monsieur Romain LABROUQUAIRE, Directeur adjoint au Centre Hospitalier de Sainte-Foy-La-Grande, pour signer en lieu et place du directeur général par intérim du CHU de Bordeaux, l'établissement support du GHT Alliance de Gironde, dans le cadre de la formation professionnelle continue :

- les marchés subséquents,
- les conventions de formation,
- les bons de commande pour les formations internes dans le cadre des marchés de formation du GHT.

Article 3

La présente décision prend effet à compter du 12 janvier 2024. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Gironde et sur le site internet du CHU.

> Le Directeur général par intérim

> > Alexis THOMAS

CHU de Bordeaux - Direction générale - 12 rue Dubernat - 33404 Talence Cedex

DIRECTION GÉNÉRALE

CHU DE BORDEAUX

33-2024-01-22-00032

Décision de délégation de signature du directeur général - GHT Alliance Gironde - CH Sainte-Foy-la-Grande - V. MARTIN



DELEGATION DE SIGNATURE N° 2024/041/DS

Bordeaux, le 22 janvier 2024

Le Directeur général par intérim du centre hospitalier universitaire de Bordeaux,

- VU le code de la santé publique notamment dans ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35, L6132-1 à L6132-7, R.6132-16;
- VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- VU le décret du n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;
- VU le décret du n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire ;
- VU l'arrêté ministériel du 17 janvier 2024 portant nomination au cabinet de la ministre du travail, de la santé et des solidarités de Monsieur Yann BUBIEN, en tant que directeur adjoint du cabinet ;
- VU l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine en date du 22 janvier 2024 portant désignation de Monsieur Alexis THOMAS en qualité de directeur général par intérim du CHU de Bordeaux (33) à compter du 12 janvier 2024 ;
- VU la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire, approuvée par le directeur général de l'Agence régionale de santé le 19 octobre 2016 ;
- VU la convention de mise à disposition du centre hospitalier universitaire de Bordeaux de Vanessa MARTIN, adjoint administratif au centre hospitalier de Sainte Foy La Grande ;

1



Article 1

Délégation est donnée à Vanessa MARTIN, adjoint administratif au centre hospitalier de Sainte Foy La Grande, pour signer en lieu et place du directeur général par intérim du CHU de Bordeaux, l'établissement support du GHT Alliance de Gironde, dans le cadre de la formation professionnelle continue :

- les marchés subséguents,
- les conventions de formation,
- les bons de commande pour les formations internes dans le cadre des marchés de formation du GHT.

Article 2

La présente décision prend effet à compter du 12 janvier 2024. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Gironde et sur le site internet du CHU.

Le Directeur général par intérim

Alexis THOMAS

DIRECTION GÉNÉRALE

2.

CHU DE BORDEAUX

33-2024-01-22-00027

Décision de délégation de signature du directeur général - GHT Alliance Gironde - ESPASS Podensac - F. BELOUARD



DELEGATION DE SIGNATURE

N° 2024/061/DS

Bordeaux, le 22 janvier 2024

Le Directeur général par intérim du centre hospitalier universitaire de Bordeaux,

- VU le code de la santé publique notamment dans ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35, L6132-1 à L6132-7, R.6132-16;
- VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- VU le décret du n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;
- VU le décret du n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire;
- VU l'arrêté ministériel du 17 janvier 2024 portant nomination au cabinet de la ministre du travail, de la santé et des solidarités de Monsieur Yann BUBIEN, en tant que directeur adjoint du cabinet ;
- VU l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine en date du 22 janvier 2024 portant désignation de Monsieur Alexis THOMAS en qualité de directeur général par intérim du CHU de Bordeaux (33) à compter du 12 janvier 2024 ;
- VU la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire, approuvée par le directeur général de l'Agence régionale de santé le 19 octobre 2016 ;
- VU la convention de mise à disposition du centre hospitalier universitaire de Bordeaux de Madame Fabienne BELOUARD, adjoint des cadres de l'Etablissement et Service Public d'Accompagnement et de Soins aux Séniors de Podensac;

1/2

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à Madame Fabienne BELOUARD, adjoint des cadres de l'Etablissement et Service Public d'Accompagnement et de Soins aux Séniors de Podensac, pour signer, en lieu et place du directeur général par intérim du CHU de Bordeaux, l'établissement support du GHT Alliance de Gironde, dans le cadre de la fonction achats :

- les marchés publics relevant de l'urgence impérieuse telle que définie à l'article R2122-1 du code de la commande publique;
- les marchés publics de fournitures courantes et de services pour lesquels le montant n'excède pas 40 000 € HT par an et par catégorie homogène, dans le respect des règles de computation des seuils

Article 2

La présente décision prend effet à compter du 12 janvier 2024. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Gironde et sur le site internet du CHU.

Le Directeur général par intérim

Alexis THOMAS



2/2

CHU DE BORDEAUX

33-2024-01-22-00029

Décision de délégation de signature du directeur général - GHT Alliance Gironde - ESPASS Podensac - G. PLATON



DELEGATION DE SIGNATURE

N° 2024/063/DS

Bordeaux, le 22 janvier 2024

Le Directeur général par intérim du centre hospitalier universitaire de Bordeaux,

- VU le code de la santé publique notamment dans ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35, L6132-1 à L6132-7, R.6132-16;
- VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- VU le décret du n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;
- VU le décret du n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire ;
- VU l'arrêté ministériel du 17 janvier 2024 portant nomination au cabinet de la ministre du travail, de la santé et des solidarités de Monsieur Yann BUBIEN, en tant que directeur adjoint du cabinet ;
- VU l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine en date du 22 janvier 2024 portant désignation de Monsieur Alexis THOMAS en qualité de directeur général par intérim du CHU de Bordeaux (33) à compter du 12 janvier 2024 ;
- VU la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire, approuvée par le directeur général de l'Agence régionale de santé le 19 octobre 2016 ;
- VU la convention de mise à disposition du centre hospitalier universitaire de Bordeaux de Mme Geneviève PLATON, cadre supérieur de santé de l'Etablissement et Service Public d'Accompagnement et de Soins aux Séniors de Podensac;

1

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à Mme Geneviève PLATON, cadre supérieur de santé de l'Etablissement et Service Public d'Accompagnement et de Soins aux Séniors de Podensac, pour signer en lieu et place du directeur général par intérim du CHU de Bordeaux, l'établissement support du GHT Alliance de Gironde, dans le cadre de la formation professionnelle continue :

- les marchés subséquents,
- les conventions de formation,
- les bons de commande pour les formations internes dans le cadre des marchés de formation du GHT.

Article 2

Universitation

DIRECTION GÉNÉRALE

La présente décision prend effet à compter du 12 janvier 2024. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Gironde et sur le site internet du CHU.

Le Directeur général par intérim,

Alexis THOMAS

2.

CHU DE BORDEAUX

33-2024-01-22-00028

Décision de délégation de signature du directeur général - GHT Alliance Gironde - ESPASS Podensac - S. CASTAGNET



DELEGATION DE SIGNATURE N°2024/062/DS

Bordeaux, le 22 janvier 2024

Le Directeur général par intérim du centre hospitalier universitaire de Bordeaux,

- VU le code de la santé publique notamment dans ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35, L6132-1 à L6132-7, R.6132-16 ;
- VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- VU le décret du n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;
- VU le décret du n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire ;
- VU l'arrêté ministériel du 17 janvier 2024 portant nomination au cabinet de la ministre du travail, de la santé et des solidarités de Monsieur Yann BUBIEN, en tant que directeur adjoint du cabinet ;
- VU l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine en date du 22 janvier 2024 portant désignation de Monsieur Alexis THOMAS en qualité de directeur général par intérim du CHU de Bordeaux (33) à compter du 12 janvier 2024 ;
- VU la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire, approuvée par le directeur général de l'Agence régionale de santé le 19 octobre 2016 ;
- VU la convention de mise à disposition du centre hospitalier universitaire de Bordeaux de M. Stéphane CASTAGNET, attaché d'administration hospitalière à l'Etablissement et Service Public d'Accompagnement et de Soins aux Séniors de Podensac;

1/2



Article 1

Délégation est donnée à M. Stéphane CASTAGNET, attaché d'administration hospitalière à l'Etablissement et Service Public d'Accompagnement et de Soins aux Séniors de Podensac, pour signer, en lieu et place du directeur général par intérim du CHU de Bordeaux, l'établissement support du GHT Alliance de Gironde, dans le cadre de la fonction achats :

- les marchés publics relevant de l'urgence impérieuse telle que définie à l'article R2122-1 du code de la commande publique ;
- les marchés publics de fournitures courantes et de services pour lesquels le montant n'excède pas 40 000 € HT par an et par catégorie homogène, dans le respect des règles de computation des seuils

Article 2

Délégation est donnée à M. Stéphane CASTAGNET, attaché d'administration hospitalière à l'Etablissement et Service Public d'Accompagnement et de Soins aux Séniors de Podensac, pour signer, en lieu et place du directeur général par intérim du CHU de Bordeaux, l'établissement support du GHT Alliance de Gironde :

- les marchés publics concernant une opération de travaux (construction et/ou réhabilitation) d'un ouvrage d'un montant total inférieur ou égal à 2 000 000 € hors taxe. Ce montant s'apprécie globalement et inclut l'ensemble des marchés publics de travaux, de fournitures et de services tels que études, maîtrise d'œuvre, contrôles techniques...

Article 3

La présente décision prend effet à compter du 12 janvier 2024. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Gironde et sur le site internet du CHU.

Le Directeur général par intérim

Alexis THOMAS

ORECTION BOOR SENÉRALE 2/2

PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2024-02-09-00008

Arrêté portant modification de l'habilitation funéraire n° 18-33-0251 - ROC ECLERC - Mérignac



Direction de la Citoyenneté et de la Légalité Bureau des Élections et de l'Administration Générale

Arrêté portant modification d'une habilitation dans le domaine funéraire de l'entreprise SAS "FUNECAP SUD-OUEST"

exploitée sous le nom commercial "ROC ECLERC" et située à Mérignac (33700)

- Transfert du siège social - Changement de dirigeant -

- n° 18-33-0251 -

Le Préfet de la Gironde, Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2223-19, L.2223-23 et L.2223-24;

VU le décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Étienne GUYOT préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU le décret n° 2020-648 du 27 mai 2020 modifiant le contenu et les modalités de délivrance des diplômes dans le secteur des services funéraires ;

VU le décret n° 2020-917 du 28 juillet 2020 relatif à la durée de l'habilitation dans le secteur funéraire et à la housse mortuaire ;

VU l'arrêté préfectoral, en date du 22 janvier 2021, portant modification de l'habilitation dans le domaine funéraire de l'entreprise SAS "FUNECAP SUD-OUEST", dirigée par Monsieur Luc BEHRA en qualité de directeur général, dont l'établissement principal du siège social est exploité 8-14, avenue de la Somme à Mérignac (33) sous le nom commercial "ROC ECLERC";

VU les statuts modifiés de l'entreprise SAS "FUNECAP SUD-OUEST", mis à jour le 26 juin 2023, suite aux décisions de l'associé unique, portant sur le transfert de l'établissement principal du siège social au 19, allée James Watt Bâtiment B à Mérignac (33);

VU le procès verbal de décision de l'associé unique en date du 19 octobre 2023, portant sur la nomination du nouveau directeur général Monsieur Philippe LE DIOURON;

VU l'extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (Kbis) mis à jour au 25 janvier 2024;

VU la demande, transmise par courriel le 29 janvier 2024 et complétée par courriel le 02 février 2024, relative à la modification de l'habilitation funéraire de l'entreprise SAS "FUNECAP SUD-OUEST", représentée par Monsieur Philippe LE DIOURON en qualité de directeur général, et par laquelle

2, esplanade Charles-de-Gaulle CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex Tél: 05 56 90 60 60 www.gironde.gouv.fr l'établissement principal du siège social a été transféré au 19, allée James Watt Bâtiment B à Mérignac (33);

CONSIDÉRANT que l'entreprise SAS précitée remplit les conditions pour bénéficier de la modification de l'habilitation dans le domaine funéraire ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde ;

ARRÊTE

<u>Article premier</u> : L'article 1^{er}, de l'arrêté préfectoral du 22 janvier 2021, portant modification de l'habilitation dans le domaine funéraire de l'entreprise SAS "FUNECAP SUD-OUEST", est modifié ainsi qu'il suit :

L'établissement secondaire, de l'entreprise SAS "FUNECAP SUD-OUEST", représentée par Monsieur Philippe LE DIOURON, en qualité de directeur général, dont le siège social est situé 19, allée James Watt Bâtiment B à Mérignac (33), exploité sous le nom commercial "ROC ECLERC", 8-14, avenue de la Somme à Mérignac (33), et dirigé par Monsieur Vincent AUVREZ, est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- Transport de corps avant et après mise en bière,
- → Organisation des obsèques,
- Soins de conservation
- activité exercée en sous-traitance par une autre entreprise de thanatopraxie : D'UN MONDE A L'AUTRE THANATOPRAXIE habilitation n° 22-33-0313,
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- → Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

<u>Article 2</u>: Le numéro de l'habilitation susvisée demeure le 18-33-0251 et reste valable jusqu'au 05 novembre 2024,

Article 3: Les autres dispositions de l'arrêté du 22 janvier 2021 demeurent inchangées,

Article 4: Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux devant Monsieur le Préfet de la Gironde,
- d'un recours hiérarchique devant Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux, soit par voie postale au 9, rue Tastet BP 947 33063 Bordeaux, soit par l'application informatique Télérecours Citoyens accessible par le site internet "www.telerecours.fr"

<u>Article 5</u>: Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde et dont une copie sera adressée pour notification au requérant et copie pour information à Monsieur le maire de la commune de Mérignac (33).

Bordeaux, le 0 9 FEV. 2024

Le préfet,

Pour le Préfet,

Le Directeuf de la citoyenneté et

de la légalité

. Thierry JAY

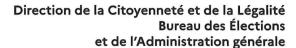
2, esplanade Charles-de-Gaulle CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex Tél : 05 56 90 60 60 www.gironde.gouv.fr

2/2

PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2024-02-09-00009

Arrêté portant modification de l'habilitation funéraire n° 21-33-0284 - POMPES FUNEBRES D'ALIENOR -Eysines





Liberté Égalité Fraternité

Arrêté portant modification de l'habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement secondaire, de l'entreprise SAS "FUNECAP SUD OUEST", exploité sous le nom commercial "POMPES FUNÈBRES D'ALIENOR",

- Chambre Funéraire -, à Eysines (33320).

- Changement de représentant légal -

- n° 21-33-0284 -

Le Préfet de la Gironde Officier de la Légion d'honneur Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2223-19, L.2223-23 et L.2223-24;

VU le décret n°2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Etienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU le décret n°2020-648 du 27 mai 2020 modifiant le contenu et les modalités de délivrance des diplômes dans le secteur des services funéraires ;

VU le décret n°2020-917 du 28 juillet 2020 relatif à la durée de l'habilitation dans le secteur funéraire et à la housse mortuaire ;

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2021 portant habilitation funéraire de l'établissement secondaire, de l'entreprise SAS "FUNECAP SUD OUEST", exploité à Eysines (33), sous le nom commercial "POMPES FUNÈBRES D'ALIENOR";

VU la demande, transmise par courriel le 23 novembre 2023 et complétée le 18 janvier 2024 par laquelle l'entreprise SAS "FUNECAP SUD OUEST", dont le siège social est situé 19, allée James Watt Bâtiment B à Mérignac (33), sollicite la modification de l'habilitation dans le domaine funéraire, de l'établissement secondaire - Chambre Funéraire -, exploité 190, avenue de Saint Médard à Eysines (33), sous le nom commercial "POMPES FUNÈBRES D'ALIENOR". Cette correspondance fait état de la nomination de Monsieur Philippe LE DIOURON, en qualité de directeur général suite au départ de Monsieur Luc BEHRA,

VU l'extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (Kbis) à jour au 25 janvier 2024;

CONSIDÉRANT que cet établissement secondaire remplit les conditions pour bénéficier de la modification de l'habilitation dans le domaine funéraire.

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde

1/2

2, esplanade Charles-de-Gaulle CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex Tél: 05 56 90 60 60 www.gironde.gouv.fr

.../...

ARRÊTE

Article premier : L'arrêté préfectoral du 1er juillet 2021 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Les mots "sous la direction de Monsieur Luc BEHRA" sont remplacés par les mots "sous la direction de Monsieur Philippe LE DIOURON",

Article 2 : Le numéro de l'habilitation susvisée demeure le : 21-33-0284, et reste valable jusqu'au 1er juillet 2026.

Article 3 : Les autres dispositions de l'arrêté du 1er juillet 2021 demeurent inchangées.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication :

- d'un recours gracieux devant Monsieur le Préfet de la Gironde,
- d'un recours hiérarchique devant Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux, soit par voie postale au 9, rue Tastet BP 947 33063 BORDEAUX, soit par l'application informatique Télérecours Citoyens accessible par le site internet "www.telerecours.fr"

Article 5: Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde et dont une copie sera adressée pour notification au requérant et une copie pour information à Madame le Maire de la commune d'Eysines.

Bordeaux, le 0 9 FEV. 2024

Le préfet,

Pour le Préfet, Le Directeur de la citoyenneté et de la légalité

2/2

PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2024-02-09-00010

Arrêté portant modification de l'habilitation funéraire n° 22-33-0084 - POMPES FUNEBRES D'ALIENOR - Parempuyre





Arrêté portant modification de l'habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement secondaire, de l'entreprise SAS "FUNECAP SUD OUEST", exploité sous le nom commercial "POMPES FUNÈBRES D'ALIÉNOR", et situé à Parempuyre (33290).

- Changement de représentant légal -

- n° 22-33-0084 -

Le Préfet de la Gironde Officier de la Légion d'honneur Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2223-19, L.2223-23 et L.2223-24;

VU le décret n°2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU le décret n°2020-648 du 27 mai 2020 modifiant le contenu et les modalités de délivrance des diplômes dans le secteur des services funéraires ;

VU le décret n°2020-917 du 28 juillet 2020 relatif à la durée de l'habilitation dans le secteur funéraire et à la housse mortuaire ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2023 portant modification de l'habilitation funéraire, de l'établissement secondaire, exploité sous le nom commercial "POMPES FUNÈBRES D'ALIÉNOR" à Parempuyre (33), dirigé par Monsieur Luc BEHRA en qualité de directeur général;

VU l'extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (Kbis) de la SAS "FUNECAP SUD OUEST" mis à jour au 30 octobre 2023 ;

VU la demande, transmise par courriel le 23 novembre 2023 et complétée par courriel le 18 janvier 2024, par laquelle l'entreprise SAS "FUNECAP SUD OUEST", dont le siège social est situé 19, allée James Watt Bâtiment B à Mérignac (33), sollicite la modification de l'habilitation dans le domaine funéraire, de l'établissement secondaire exploité 4, avenue Philippe Durand Dassier à Parempuyre (33), sous le nom commercial "POMPES FUNÈBRES D'ALIÉNOR". Cette correspondance fait état de la nomination de Monsieur Philippe LE DIOURON, en qualité de directeur général suite au départ de Monsieur Luc BEHRA.

CONSIDÉRANT que cet établissement secondaire remplit les conditions pour bénéficier de la modification de l'habilitation dans le domaine funéraire.

1/2

2, esplanade Charles-de-Gaulle CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex Tél: 05 56 90 60 60 www.gironde.gouv.fr

.../...

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde

ARRÊTE

Article premier : L'arrêté préfectoral du 12 septembre 2023 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Les mots "sous la direction de Monsieur Luc BEHRA" sont remplacés par les mots "sous la direction de Monsieur Philippe LE DIOURON",

Article 2 : Le numéro de l'habilitation susvisée demeure le : 22-33-0084, et reste valable jusqu'au 21 juillet 2027.

Article 3 : Les autres dispositions de l'arrêté du 12 septembre 2023 demeurent inchangées.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication :

- d'un recours gracieux devant Monsieur le Préfet de la Gironde,
- d'un recours hiérarchique devant Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux, soit par voie postale au 9, rue Tastet BP 947 33063 BORDEAUX, soit par l'application informatique Télérecours Citoyens accessible par le site internet "www.telerecours.fr"

Article 5: Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde et dont une copie sera adressée pour notification au requérant et copie pour information à Madame le Maire de la commune de Parempuyre.

Bordeaux, le 0 9 FEV. 2024

Le préfet,

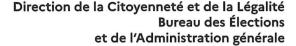
Pour le Préfet, Le Directeur de la citoyenneté et de la légalité

2/2

PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2024-02-09-00011

Arrêté portant modification de l'habilitation funéraire n° 22-33-0157 - ROC ECLERC - Lormont





Arrêté portant modification de l'habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement secondaire, de l'entreprise SAS "FUNECAP SUD OUEST", exploité sous le nom commercial "ROC-ECLERC", à Lormont (33310).

- Changement de représentant légal -

- n° 22-33-0157 -

Le Préfet de la Gironde Officier de la Légion d'honneur Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2223-19, L.2223-23 et L.2223-24;

VU le décret n°2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Etienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU le décret n°2020-648 du 27 mai 2020 modifiant le contenu et les modalités de délivrance des diplômes dans le secteur des services funéraires ;

VU le décret n°2020-917 du 28 juillet 2020 relatif à la durée de l'habilitation dans le secteur funéraire et à la housse mortuaire ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2022 portant renouvellement de l'habilitation funéraire de l'établissement secondaire, de l'entreprise SAS "FUNECAP SUD OUEST", exploité sous le nom commercial "ROC-ECLERC" à Lormont (33),

VU l'extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (Kbis) de la SAS "FUNECAP SUD OUEST" mis à jour au 30 octobre 2023 ;

VU la demande, transmise par courriel le 23 novembre 2023 et complétée par courriel le 18 janvier 2024 par laquelle l'entreprise SAS "FUNECAP SUD OUEST", dont le siège social est situé 19, allée James Watt Bâtiment B à Mérignac (33), sollicite la modification de l'habilitation dans le domaine funéraire, de l'établissement secondaire exploité Lot 74 Ctre Cial des 4 Pavillons à Lormont (33), sous le nom commercial "ROC-ECLERC". Cette correspondance fait état de la nomination de Monsieur Philippe LE DIOURON, en qualité de directeur général suite au départ de Monsieur Luc BEHRA,

CONSIDÉRANT que cet établissement secondaire remplit les conditions pour bénéficier de la modification de l'habilitation dans le domaine funéraire.

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde

1/2

2, esplanade Charles-de-Gaulle CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex Tél: 05 56 90 60 60 www.gironde.gouv.fr

ARRÊTE

Article premier: L'arrêté préfectoral du 12 janvier 2022 susvisé est modifié ainsi qu'il suit:

Les mots "sous la direction de Monsieur Luc BEHRA" sont remplacés par les mots "sous la direction de Monsieur Philippe LE DIOURON",

Article 2 : Le numéro de l'habilitation susvisée demeure le : 22-33-0157, et reste valable jusqu'au 12 janvier 2027.

Article 3 : Les autres dispositions de l'arrêté du 12 janvier 2022 demeurent inchangées.

Article 4: Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication :

- d'un recours gracieux devant Monsieur le Préfet de la Gironde,
- d'un recours hiérarchique devant Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux, soit par voie postale au 9, rue Tastet BP 947 33063 BORDEAUX, soit par l'application informatique Télérecours Citoyens accessible par le site internet "www.telerecours.fr"

Article 5: Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde et dont une copie sera adressée pour notification au requérant et une copie pour information à Monsieur le Maire de la commune de Lormont.

Bordeaux, le 0 9 FEV. 2024

Le préfet,

Pour le Préfet,

Le Directeur de la citoyenneté et

de la légalité

Thierry JAY

2/2

2, esplanade Charles-de-Gaulle CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex Tél: 05 56 90 60 60 www.gironde.gouv.fr

PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2024-02-09-00007

Arrêté portant création d'une habilitation dans le domaine funéraire - Etablissement principal POMPES FUNEBRES FABER - n°24-33-0341 - Cestas (33610)



Direction de la Citoyenneté et de la Légalité Bureau des Élections et de l'Administration Générale

Arrêté portant création d'une habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement principal, de l'entreprise Sarl "POMPES FUNEBRES FABER",

situé à Cestas (33610)

- n° 24-33-0341 -

Le Préfet de la Gironde, Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2223-19, L.2223-23 et L.2223-24;

VU le décret n°2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Étienne GUYOT préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU le décret n°2020-648 du 27 mai 2020 modifiant le contenu et les modalités de délivrance des diplômes dans le secteur des services funéraires ;

VU le décret n°2020-917 du 28 juillet 2020 relatif à la durée de l'habilitation dans le secteur funéraire et à la housse mortuaire ;

VU les statuts à jour au 13 février 2023 de la Sarl "POMPES FUNEBRES FABER" et le bail commercial signé en date du 20 janvier 2023 pour le local situé 15, place du Chanoine Patry à Cestas (33);

VU l'extrait d'immatriculation principale au registre du commerce et des sociétés (Kbis);

VU la demande, transmise par courriel le 05 février 2024, par laquelle Madame Alexandra FABER sollicite l'habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement principal, de son entreprise Sarl "POMPES FUNEBRES FABER", situé 15, Place du Chanoine Patry à Cestas (33);

CONSIDÉRANT que l'établissement principal, de l'entreprise Sarl précitée, remplit les conditions pour bénéficier de l'habilitation dans le domaine funéraire ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde ;

ARRÊTE

2, esplanade Charles-de-Gaulle CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex Tél : 05 56 90 60 60 www.gironde.gouv.fr

<u>Article premier</u>: L'établissement principal, de l'entreprise Sarl "POMPES FUNEBRES FABER", exploité 15, Place du Chanoine Patry à Cestas (33) par Madame Alexandra FABER, est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes:

- Transport de corps avant et après mise en bière,
- Organisation des obsèques,
- Soins de conservation
 - activité exercée par une entreprise de thanatopraxie : Sylvie COELHO "DC THANATOPRAXIE" n°21-33-0193 (sous-traitance),
- → Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires.
- Fourniture de corbillard,
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2: Le numéro de l'habilitation susvisée est le : 24-33-0341,

<u>Article 3</u>: La présente habilitation est accordée pour une durée de **05 ans (cinq ans)** à compter de la date de signature du présent arrêté,

<u>Article 4</u>: Les véhicules de transports de corps avant et après mise en bière doivent faire l'objet d'une visite de conformité tous les trois ans au plus, selon le décret n°2020-750 du 16 juin 2020,

<u>Article 5</u>: En application de l'article R.2223-63 du CGCT, toute modification dans les indications prescrites à l'article R.2223-57 du CGCT doit être déclarée dans un délai de deux mois à la Préfecture de la Gironde,

<u>Article 6</u>: Pour la prestation fournie en sous-traitance, il appartient au bénéficiaire de la présente habilitation de s'assurer que l'entreprise intervenant en sous-traitance est bien habilitée pour l'activité concernée et remplit les conditions de capacités professionnelles requises,

<u>Article 7</u>: La demande de renouvellement de l'habilitation, accompagnée des pièces requises, devra parvenir **complète** à la Préfecture de la Gironde au moins **deux mois avant** la date d'échéance,

Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux devant Monsieur le Préfet de la Gironde,
- d'un recours hiérarchique devant Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux, soit par voie postale au 9, rue Tastet BP 947 33063 Bordeaux, soit par l'application informatique Télérecours Citoyens accessible par le site internet "www.telerecours.fr"

<u>Article 9</u>: Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde et dont une copie sera adressée pour notification à la requérante et copie pour information à Monsieur le maire de la commune de Cestas (33).

Bordeaux, le 0 9 FEV. 2024

Le préfet,

Pour le Préfet, Le Directeur de la citoyenneté et de la légalité

Thierry JAY

2, esplanade Charles-de-Gaulle CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex Tél: 05 56 90 60 60 www.gironde.gouv.fr

PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2024-02-12-00002

Arrêté préfectoral du 12 février 2024 portant composition du conseil médical de la gironde siégeant pour les collectivités affiliées au centre départemental de gestion de la Gironde ainsi que pour les collectivités non affiliées en vertu de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984



Direction de la Citoyenneté et de la Légalité Bureau des collectivités locales

Arrêté du 12 FEV. 2024

portant composition du conseil médical de la Gironde siégeant pour les collectivités affiliées au centre départemental de gestion de la Gironde ainsi que pour les collectivités non affiliées en vertu de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la Gironde Officier de la Légion d'honneur Officier de l'ordre national du Mérite

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'ordonnance n° 2020-1447 du 25 novembre 2020 portant diverses mesures en matière de santé et de famille dans la fonction publique prise en application de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

VU le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires

VU le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux

VU le décret n°92-620 du 7 juillet 1992 relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service et modifiant le code de la sécurité sociale (2ème partie : Décrets en Conseil d'Etat), modifié par le décret n°2020-350 du 11 mars 2022

VU le décret n°2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales

VU l'arrêté ministériel du 5 décembre 2005, modifiant l'arrêté du 30 juillet 1992 fixant la composition particulière et les conditions de fonctionnement de la commission départementale de réforme prévue à l'article 25 du décret n° 65-773 du 9 septembre 1965 modifié, relatif au régime de retraite des

2, esplanade Charles-de-Gaulle CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex Tél : 05 56 90 60 60 www.gironde.gouv.fr

fonctionnaires territoriaux affiliés à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales et pris pour l'application de l'article 2 du décret n° 92-620 du 7 juillet 1992 relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service et modifiant le code de la sécurité sociale (2ème partie : Décrets en Conseil d'État)

CONSIDÉRANT la modification des représentants du personnel pour siéger à la formation plénière du Conseil Médical pour le Conseil départemental ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier le conseil médical pour les collectivités territoriales affiliées au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde et les collectivités non affiliées.

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture de la Gironde

ARRÊTE

<u>ARTICLE premier</u>: La composition du conseil médical siégeant au titre des collectivités territoriales affiliées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ainsi que pour les collectivités suivantes :

- Bègles et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Bordeaux et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Bordeaux Métropole
- Cenon et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Gradignan et son Centre Communal d'Action Sociale,
- La Teste de Buch et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Libourne et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Lormont et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Mérignac et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Pessac et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Saint-Médard-en-Jalles et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Talence et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Villenave d'Ornon et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Le Conseil Départemental de la Gironde,
- La région Nouvelle-Aquitaine,
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde,

est fixée dans sa formation restreinte comme suit :

Président: Docteur Gilles FAIVRE

Médecins titulaires:

- Docteur Gilles FAIVRE
- Docteur Emmanuel FOURNIER
- Docteur Anne PEROT

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

Médecins suppléants:

- Docteur Patrice POUEYTO
- Docteur Fabrice BROUCAS
- Docteur Bruno LAPAQUELLERIE

<u>ARTICLE 2:</u> La composition du conseil médical siégeant au titre des collectivités territoriales affiliées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ainsi que pour les collectivités non affiliées est fixée *dans sa formation plénière* comme suit :

Président: Docteur Gilles FAIVRE

Médecins titulaires:

- Docteur Gilles FAIVRE
- Docteur Emmanuel FOURNIER
- Docteur Anne PEROT

Médecins suppléants:

- Docteur Patrice POUEYTO
- Docteur Fabrice BROUCAS
- Docteur Bruno LAPAQUELLERIE

COLLECTIVITÉS AFFILIÉES

Représentants de l'Administration

<u>Titulaires</u>: - Madame Christiane BOURSEAU

- Monsieur Roger BILLOUX

Suppléants: - Madame Nathalie LE YONDRE

Monsieur Didier MAUMonsieur Marcel DURANTMadame Catherine VIANDON

Représentants du Personnel

► Catégorie A :

<u>Titulaires</u>: - Monsieur Michel SANTOALALLA

- Madame Lysiane BERNIER

Suppléants: - Madame Karine LONGAIVE

Madame Selvie LEGROSMadame Camille AFANGNIKEMadame Marguerite JOANNE

► Catégorie B:

Titulaires: - Madame Céline GASSIN

- Monsieur Alain RIPEAU

Suppléants: - Madame Peggy PREBOT

Monsieur Fabrice ROUILLON
 Madame Christine DEYRES

- non désigné à ce jour

► Catégorie C:

<u>Titulaires</u>: - Monsieur Jérôme PARISSE

- Monsieur Florès PIVETEAU

Suppléants: - Monsieur Régis JULIAN

- Madame Isabelle GORONFLOT

- Madame Esther LOPEZ - non désigné à ce jour

COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES

Ville et CCAS de BEGLES

Représentants de l'Administration

<u>Titulaires</u>: - Madame Fabienne CABRERA

- Monsieur Xavier FEDOU

Suppléants: - Monsieur Marc CHAUVET

- Monsieur Aurélien DESBATS

- Madame Sadia HADJ ABDELKADER

- Madame Sylvaine PANABIERE

Représentants du Personnel

► <u>Catégorie A</u>:

<u>Titulaires</u>: - Madame Marie MARTIAL

- Monsieur Clément FAUCONNET

Suppléants: - Madame Sabrina ELIAS

- Madame Gaelle GADEA

- Monsieur Alexandre DELOMIER

- Madame Emmanuelle FAURE-RICHARD

► <u>Catégorie B</u>:

<u>Titulaires</u>: - Monsieur Vincent LAFAILLE

- Madame Sandra ASTIER

Suppléants: - Monsieur Olivier BEAUSSART

Monsieur Olivier VIGNAULTMadame Sophie AUTEFAULT

- Madame Maud SOURY

► <u>Catégorie C</u>:

<u>Titulaires</u>: -Monsieur Vincent MEYRAT

-Madame Wendy NOUIRI

Suppléants: - Madame Elodie ARRIAGA

- Madame Véronique DUBOURG

- Madame Mama MAROC

- Madame Laurie DAMBON

Ville et CCAS de BORDEAUX

Représentants de l'Administration

<u>Titulaires</u>: - Madame Véronique GARCIA

- Madame Delphine JAMET

Suppléants: - Madame Sylvie JUSTOME

Madame Isabelle FAUREMadame Harmonie LECERF

- Monsieur Amine SMIHI

Représentants du Personnel

► Catégorie A :

<u>Titulaires</u>: - Madame Murielle CADRA MILLERE

- Madame Stéphanie ANDRIEU

Suppléants: - Madame Karine PAUNOM

Monsieur Gérald GOMEZMonsieur Ronan DAUDEMonsieur Patrick ALVAREZ

► <u>Catégorie B</u>:

<u>Titulaires</u>: - Monsieur Didier SAULE

- Monsieur Philippe LABEYRIE

Suppléants: - Monsieur Fabrice DUBERNET

Madame Nathalie VIDEAUMadame Manuela BURGUESMonsieur Philippe MARTEAU

► Catégorie C :

<u>Titulaires</u>: - Madame Patricia RENARD

- Madame Carole FELINE

Suppléants: - Monsieur Paul SOLEILLET

- Monsieur Philippe BRETAGNE

- Madame Corine RUIZ

- Monsieur Jérôme DESORTHES

BORDEAUX MÉTROPOLE

Représentants de l'Administration

<u>Titulaires</u>: - Madame Sylvie JUSTOME

- Madame Pascale PAVONE

Suppléants: - Madame Amandine BETES

- Madame Typhaine CORNACCHIARI

- Madame Anne LEPINE - Madame Fatiha BOZDAG

Représentants du Personnel

► <u>Catégorie A</u>:

<u>Titulaires</u>: - Madame Laurence MILLET

- Madame Michèle BOUCAU

Suppléants: -Monsieur Jean LACAVE

- Madame Anne SACRISTE
- Monsieur Jérôme PIGE
- Madame Patricia LEUILLIER

► Catégorie B:

<u>Titulaires</u>: - Monsieur Bruno MOUNISSENS

- Monsieur Guillaume CHARRON

<u>Suppléants</u>: - Madame Sandrine VERNEY

-Monsieur Eric SAMITIER - Monsieur Clément PSAILA

- Madame Corinne BRUNET-CHECHI

► Catégorie C:

Titulaires: - Monsieur Didier CLION

- Madame Lamia ABBAD

<u>Suppléants</u>: - Monsieur Frédéric BELLOC

Monsieur Jérôme BLANCHARD
Madame Magali DAGUERRE
Monsieur Laurent BERGEY

Ville et CCAS de CENON

Représentants de l'Administration

<u>Titulaires</u>: - Madame Marie HATTRAIT

- Monsieur Patrice CLAVERIE

Suppléants: - Monsieur Michaël DAVID

- Madame Laïla MERJOUI

- Monsieur Jean-Marc SIMOUNET

- Madame Fernanda ALVES

Représentants du Personnel

► Catégorie A :

<u>Titulaires</u>: - Monsieur David DELHORBE

- Monsieur Moussa DIOP

Suppléants: - Monsieur Philippe ESCOUSSE

Madame Valery LEYVALMadame Julie LANDREAUMonsieur Pierre LEFORT

► Catégorie B:

Titulaires: - Monsieur Pierre PALLAS PALACIO

- Monsieur Bertrand GONZALEZ

Suppléants: - Madame Marie José MANO

- non désigné à ce jour

Monsieur Stéphane SAVARY
 Madame Sandrine PEYSSARD

► Catégorie C :

<u>Titulaires</u>: - Madame Sylvia BERNOS

- Madame Karine FEURTET

Suppléants: - Monsieur Bruno DA ROCHA

Monsieur Farouk BOUZEMARENE
 Madame Angélique SCORDELLE
 Madame Sandrine LAFON

Ville et CCAS de GRADIGNAN

Représentants de l'Administration

<u>Titulaires</u>: - Monsieur Jean-Bernard LATOUR

- Madame Christine BAUDON

Suppléants: - Monsieur Ricardo GONZALEZ

- Madame Valérie MORIN

- Monsieur Jean-Jacques THÉAU

- Monsieur Jean-Marie TROUCHE

Représentants du Personnel

► Catégorie A :

<u>Titulaires</u>: - Madame Ghislaine DIAZ

- Madame Katia BOUCHERIE

Suppléants: - Madame Suzanne GERVAUD

non désigné à ce jour
Monsieur Maxime ROUDIL
Madame Florence YUSTE

► <u>Catégorie B</u>:

<u>Titulaires</u>: - Madame Séverine LEPRIEUR

- Monsieur Guillaume RES

Suppléants: - Madame Marie COLLET

- Madame Isabelle LESAGE

Monsieur Jean-Christophe TESTUMonsieur Jean-Marie VERBRUGUE

► Catégorie C:

Titulaires: - Monsieur Jean-Paul TAUDIN

- Madame Sylvie FORGIT

Suppléants: - Monsieur Stéphane TONON

Monsieur Martial SANCHEZ
 Monsieur Pierre LEVAILLANT
 Madame Jessica GARCIA

Ville et CCAS de LA TESTE DE BUCH

Représentants de l'Administration

<u>Titulaires</u>: - Monsieur Gérard SAGNES

- Madame Géneviève SECQUES

Suppléants: - Monsieur Bruno PASTOUREAU

Madame Nathalie DELFAUD
 Madame Brigitte GRONDONA
 Madame Angélique TILLEUL

Représentants du Personnel

► Catégorie A :

<u>Titulaires</u>: - Monsieur Laurent CACCIATORE

- Madame Valérie GASCOIN

Suppléants: - Madame Florence BONNIN

Madame Mélina LETERRIER
 Madame Valérie BEDIN

- Madame Nathalie GEOFFROY

► <u>Catégorie B</u>:

<u>Titulaires</u>: - Monsieur Jérôme MOUTON

- Madame Pascaline SABATIER

Suppléants: - Madame Danièle POLESE

Monsieur Hugues SIVADEMadame Isabelle MIRMadame Adeline LAVOINE

► Catégorie C:

<u>Titulaires</u>: - Monsieur Franck ARNAISE

- Madame Sandrine BRUN

Suppléants: - Monsieur Ronan DESCHEPPER

Monsieur Olivier FAGNIOT
 Monsieur Christophe BRUN
 Monsieur Fabrice RICAUT

Ville et CCAS de LIBOURNE

Représentants de l'Administration

<u>Titulaires</u>: - Madame Monique JULIEN

- Madame Marie-Noëlle LA VIE

Suppléants: - Monsieur Daniel BEAUFILS

- Madame Laurence ROUEDE

- non désigné à ce jour - non désigné à ce jour

Représentants du Personnel

► <u>Catégorie A</u>:

<u>Titulaires</u>: - Madame Florence FOURNIL

- Madame Marina DESTAND

Suppléants: - Non désigné à ce jour

- Non désigné à ce jour

- Madame Blandine MACHELON

- Monsieur Loïc MURVILLE

► <u>Catégorie B</u>:

<u>Titulaires</u>: - Monsieur David ROUX

- Madame Sophie LESAGE

Suppléants: - Non désigné à ce jour

- Non désigné à ce jour

- Monsieur Patrick FOUCARD

- Monsieur Alain PLAISANCE

► Catégorie C :

<u>Titulaires</u>: - Madame Céline BOSSON

- Monsieur Jean-Marc DEROUET

Suppléants: - Madame Séverine FARADE

Non désigné à ce jourMadame Céline PORTE

- Madame Patricia LAINE

Ville et CCAS de LORMONT

Représentants de l'Administration

Titulaires:

- Madame Jannick MORA

- Monsieur Valdemar CAMARINHA FÉLIX

Suppléants:

- Monsieur Tayeb BARAS

Monsieur Jean-Claude FEUGASMonsieur Philippe QUERTINMONT

- Monsieur Grégoric FAUCON

Représentants du Personnel

► <u>Catégorie A</u>:

Titulaires:

- Madame Catherine BELLEAUD

- Madame Emilie RUBIO

Suppléants:

- Madame Alexia ANDRIEU

- non désigné à ce jour

- Monsieur Christophe ARPAILLANGE

- non désigné à ce jour

► Catégorie B:

Titulaires:

- Monsieur Fabrice CASAREGGIO

- non désigné à ce jour

Suppléants:

- Madame Véronique GOURMANEL

non désigné à ce jour
non désigné à ce jour
non désigné à ce jour

► Catégorie C :

Titulaires:

- Monsieur Sébastien DE CORNUAUD MARCHETEAU

- Monsieur PHILIPPE Romuald

Suppléants :

- Madame Sylvie SARAUD

- non désigné à ce jour

- Madame Catherine AMOREAU

- non désigné à ce jour

Ville et CCAS de MÉRIGNAC

Représentants de l'Administration

Titulaires: - Monsieur Gérard SERVIES

- Madame Marie-Christine EWANS

Suppléants: - Madame Mauricette BOISSEAU

- Monsieur Jean-Pierre BRASSEUR

- Monsieur Joël GIRARD

- Monsieur Jean-Louis COURONNEAU

Représentants du Personnel

► Catégorie A:

<u>Titulaires</u>: - Madame Manon COURET

- Monsieur Thierry MARCHESSEAU

Suppléants: - Madame Christelle SERGENT

Monsieur Yves LE BORGNE
Madame Frédérique BERTE
Madame Valérie QUESADA

► Catégorie B:

<u>Titulaires</u>: - Monsieur Jean-Marie DESCLAUX

- Madame Louna PRUD'HOMME

Suppléants: - Monsieur Philippe MASFRAND

Madame Jeannette MARTIN
Madame Maryline RACHE
Madame Laurence GIRAUDET

► Catégorie C:

<u>Titulaires</u>: - Madame Nathalie SAINTOUT RODRIGUEZ

- Madame Stéphanie LEVERRIER

Suppléants: -Madame Sophie LARTIGUE-MEYNIEU

Madame Adeline LE CORRE
Monsieur Vincent LABATUT
Madame Séverine GRANDCAMP

Ville et CCAS de PESSAC

Représentants de l'Administration

<u>Titulaires</u>: - Madame Pascale PAVONE

- Madame Marie-Claire KARST

Suppléants: - Madame Marie-Céline LAFARIE

- Madame Stéphanie GRONDIN

Représentants du Personnel

► Catégorie A :

<u>Titulaires</u>: - Monsieur Boris GARINEAU

- non désigné à ce jour

<u>Suppléants</u>: - Madame Véronique BOLOT-GEORGES

- Madame Marie-Laure HABERARD

non désigné à ce journon désigné à ce jour

► Catégorie B :

<u>Titulaires</u>: - Madame Stéphanie LEROUX-POULET

- non désigné à ce jour

<u>Suppléants</u>: - Madame Stéphanie HAURIE

- Madame Dorothée JACQUES

- non désigné à ce jour - non désigné à ce jour

► Catégorie C :

Titulaires: - Madame Isabelle DUGARD

- Madame Sophie CORRE

Suppléants: - Monsieur Benoît TISSIER

- Madame Murielle MARTIN - Madame Lætitia GASQUET

- Madame Marie-Laure LASBARRERES

Ville et CCAS de SAINT-MEDARD-EN-JALLES

Représentants de l'Administration

Titulaires:

- Monsieur Bernard CASES

- Madame Françoise FIZE

Suppléants:

- Madame Cécile POUBLAN

- Madame Karine GUÉRIN - Monsieur Bruno CRISTOFOLI

- Madame Cécile MARENZONI

Représentants du Personnel

► Catégorie A :

Titulaires: -

- Madame Frédérique NOEL

- Madame Florence FALGUEYRET

Suppléants:

- Madame Emmanuelle THAVARD

- Monsieur Thibault CARPENTIER

Madame Elodie ROMBY
 Monsieur Marc CAMPY

► Catégorie B :

Titulaires:

- Madame Delphine CHATAIGNIER

- Madame Isabelle DUVERGE

Suppléants:

- Monsieur Thierry AZNAR

Madame Isabelle GUIONNEAU
Madame Stéphanie LEGROS

- Madame Sandra JOLLY

► Catégorie C :

Titulaires:

- Monsieur Patrice PETIOT

- Madame Valérie SEGUIN

Suppléants:

- Madame Isabelle TAUZIN

- Monsieur Laurent LEDREO

- Madame Marie MULLIER

- Monsieur Richard BALESTRAT

Ville et CCAS de TALENCE

Représentants de l'Administration

<u>Titulaires</u>: - Monsieur Mathieu JOYON

- Madame Laetitia THOMAS-PITOT

<u>Suppléants</u>: - Monsieur Vincent BESNARD

- Monsieur David BIMBOIRE

- Madame Brigitte SERRANO-UZAC

- Madame Maud DUMONT

Représentants du Personnel

► <u>Catégorie A</u>:

<u>Titulaires</u>: - Monsieur Patrick PERSILLON

- Monsieur Olivier CALEY

Suppléants: - Madame Nadia PACHA

Monsieur Nicolas ALLEMANDOU
 Madame Julie MUNOZ SOTO
 Madame Véronique BRETIGNY

► Catégorie B :

<u>Titulaires</u>: - Madame Françoise ISSARTIER

- Madame Mélanie SALA

Suppléants: - Monsieur Tristan RATIER

Madame Natacha PAQUIER
Monsieur Mohamed SABER
Madame Zouina LAMAIRIA

_

► Catégorie C :

<u>Titulaires</u>: - Monsieur Olivier LONDRES

- Madame Yolande TOURE

Suppléants: - Madame Marie-Pierre CASSIN CAILLOU

- Madame Magalie BORDES

Madame Camille KOUA N DOUA
 Monsieur Alexandre SANCHEZ

Ville et CCAS de VILLENAVE D'ORNON

Représentants de l'Administration

<u>Titulaires</u>: - Madame Bernadette REYNIER

- Madame Brigitte BEAU-PONCIE

Suppléants: - Monsieur Jean-Claude GUICHEBAROU

Monsieur Joël RAYNAUD
non désigné à ce jour
non désigné à ce jour

Représentants du Personnel

► Catégorie A :

<u>Titulaires</u>: - Monsieur Valentin BLANCHARD

- Monsieur Hervé GANDOLFI

Suppléants: - Madame Karine DAVID

- Madame Lou EYHERAMAONO

► <u>Catégorie B</u>:

<u>Titulaires</u>: - Madame Isabelle MAILLE

- Monsieur Cyril LABOUDIGUE

Suppléants: - Monsieur Stéphane BRUYERE

- Madame Emilie BARBE

- Monsieur Laurent LADEVEZE

- non désigné à ce jour

► Catégorie C:

<u>Titulaires</u>: - Monsieur Bruno MINVIELLE

- Madame Pascale NEVES

Suppléants: - Madame Ghislaine SORIGNET

- Non désigné à ce jour

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la Gironde

Représentants de l'Administration

<u>Titulaires</u>: - Monsieur Arnaud ARFEUILLE

- Monsieur Christophe VIANDON

Suppléants: - Monsieur Dominique VINCENT

Monsieur Alain CHARRIERMonsieur Philippe DUCAMPMonsieur Bernard GARRIGOU

Représentants du Personnel

► Catégorie A :

<u>Titulaires</u>: - Monsieur Brice BUISSON

- Madame Patricia PARISI

Suppléants: - Monsieur Manuel HANEUSE

- Madame Frédérique TAICLET - Monsieur Jacques MESSAGER

- Monsieur Emmanuel VILLALPANDO

► Catégorie B:

<u>Titulaires</u>: - Madame Fabienne LESBATS

- Monsieur Patrick AUDEBERT

Suppléants: - Monsieur Christophe DUCOS

- Madame Armelle DEAU

- Monsieur Martin DESCHAMPS

- Monsieur Bruno RIOS

► Catégorie C :

<u>Titulaires</u>: - Monsieur Daniel MARTIN

- Madame Marie-Paule MOYA

Suppléants: - Madame Laurence BOTTECCHIA

- Madame Myriam BONNIN

- Madame Wafaa EWEIDA

- Monsieur Philippe SARRAUTE

RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Représentants de l'Administration

<u>Titulaires</u>: - Monsieur Dominique ASTIER

- Madame Sandrine HERNANDEZ

Suppléants: - Madame Stéphanie ANFRAY

Monsieur Frédéric MELLIER
Monsieur Philippe CHAGNIAT

-

Représentants du Personnel

► Catégorie A :

<u>Titulaires</u>: -Madame Anne Gaëlle GUILLAUME

- Monsieur Arnaud MARQUES

Suppléants: - Monsieur Jean DORTIGNACQ

- Madame Agnès BRAHIM-GIRY
- Monsieur Damien MONCASSIN
- Madame Caroline BARTHE

► Catégorie B :

<u>Titulaires</u>: - Madame Nathalie BONNEAU

- Madame Cyrille GRANIER

Suppléants: - Madame Sophie BANOS

Madame Catherine FICHEUXMadame Inès RASSINOUXMonsieur Redwan LOUHMADI

► Catégorie C :

<u>Titulaires</u>: - Madame Valérie LAINE

- Monsieur Erick POMMIER

<u>Suppléants</u> - Madame Christelle HILLAIRET-LANDRE

- Monsieur Christophe PORTIER

non désigné à ce journon désigné à ce jour

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES SERVICES INCENDIE ET SECOURS

SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS

Représentants de l'Administration :

<u>Titulaires</u>: - Monsieur Christophe DUPRAT

- Madame Nathalie LACUEY

Suppléants: - Monsieur Alain CAZABONNE

Monsieur Arnaud ARFEUILLEMadame Corinne MARTINEZMadame Karine MESMOULIN

Représentants du Personnel

► Catégorie A :

<u>Titulaires</u>: - Monsieur Nicolas CONTÉ

- Monsieur Jérémy BERNARD

Suppléants: - Monsieur François CASTAING

- Madame Stéphanie MARTIN

- Monsieur Benoît ISNER - Monsieur Julien DULAU

► Catégorie B :

<u>Titulaires</u>: - Monsieur Anthony DI BEZ

- Monsieur Stéphane BENOIST

Suppléants: - Monsieur David DEVAL

Monsieur Stéphane SERVAJEAN
 Monsieur Yvan DUBOURDEAU
 Monsieur Christophe HANSEL

► Catégorie C :

Titulaires: - Monsieur Nicolas DELPIT

- Monsieur Laurent MENAGE

Suppléants: - Monsieur Anthony PONS

Monsieur Alexandre RIPOCHAUD
 Monsieur Yannick CHAUMARD
 Monsieur Mickael LE VOUEDEC

SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

Médecin - Chef départemental du SDIS 33 :

<u>Titulaire:</u> - Monsieur Philippe BOUFFARD <u>Suppléant:</u> - Monsieur François PANTALONI

Représentants de l'Administration

Titulaires: - Monsieur Marc VERMEULEN

- Madame Nathalie LACUEY

Suppléants: - Monsieur David BAUDOUR

- Monsieur Arnaud ARFEUILLE

Représentants du Personnel

► Chefs de Centre

<u>Titulaires</u>: - Monsieur Alain INESTA

Suppléants: - Monsieur Michaël FRATTINI

- Monsieur Nicolas FORCET

► Membres S.S.S.M

<u>Titulaires</u>: - Monsieur Gilles GUEDJ

Suppléants: - Madame Francine MORANDIERE

▶ OFFICIERS

<u>Titulaires</u>: -Monsieur Cédric GIRONS

-Monsieur Didier FEGER

Suppléants: - Monsieur Eric VERGNE

- Monsieur Olivier. BOIDIN

► ADJUDANTS

<u>Titulaires</u>: - Monsieur Fabien GACHET

Suppléants: - Monsieur Eric MARSALOUX

► SERGENTS

<u>Titulaires</u>: - Monsieur Cédric FRANCOIS

Suppléants: - Monsieur Olivier BOUCHER

► CAPORAUX

<u>Titulaires</u>: - Madame Jennifer POULON

Suppléants: - Monsieur David RUIZ

► SAPEURS 1ere CLASSE

<u>Titulaires</u>: - Monsieur Lionel REY

- Monsieur Marc PUIGCERVER

Suppléants: - Madame Marion THILLOU

- Monsieur Pascal BONIN

NON SAPEURS-POMPIERS Représentants de l'Administration

<u>Titulaires</u>: - Monsieur Christophe DUPRAT

- Madame Nathalie LACUEY

Suppléants: - Monsieur Alain CAZABONNE

Monsieur Arnaud ARFEUILLEMadame Corinne MARTINEZMadame Karine MESMOULIN

Représentants du Personnel

► <u>Catégorie A</u>:

<u>Titulaires</u>: - Madame Sophie WEBER

- non désigné à ce jour

Suppléants: - Madame Marianne CHIROLEU

Monsieur Frédéric LEBON
non désigné à ce jour
non désigné à ce jour

► Catégorie B :

Titulaires: - Madame Naïma SEHLI

- Monsieur Eric LERALLU

<u>Suppléants</u>: - Madame Sylvie DESMOULIN

Madame Sylvie LANSSADEMadame Nelly PINELMadame Marion LAMOTHE

► <u>Catégorie C</u>:

Titulaires: - Monsieur David MENDOZA

- Madame Nathalie CHAVATTE

<u>Suppléants</u>: - Madame Christelle BARSOULET

- Monsieur Laurent KWIECINSKI - Madame Jennifer LATORRE

- Monsieur Eric MARSALOUX

<u>Article 3</u>: La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Gironde et Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, dont le secrétariat du conseil médical est placé sous l'autorité, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 4: L'arrêté du 7 novembre 2023 est abrogé.

<u>Article 5</u>: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire, devant le tribunal administratif de Bordeaux, soit par voie postale au 9, rue Tastet - BP 947 - 33063 BORDEAUX, soit par l'application informatique Télérecours Citoyens accessible par le site internet "<u>www.telerecours.fr</u>

Bordeaux, le

1 2 FEV. 2024

Le Préfet,

Pour le Prévet et par délégation, la se étaile Générale

PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2024-02-13-00001

Arrêté portant agrément de l'organisme de formation SSIAP ALEPH EXPERTS



Fraternité

Direction des Sécurités

Service Interministériel de Défense et de Protection Civile Section des Risques Bâtimentaires

Arrêté portant agrément de l'organisme de formation SSIAP ALEPH EXPERTS

Le Préfet de la Gironde

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles R 122-17, R 123-11 et R 123-12;

VU l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48;

VU l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des E.R.P. et des I.G.H., notamment l'article 12 ;

VU la demande d'agrément présentée par la **SARL ALEPH EXPERTS** pour dispenser la formation pour les niveaux 1, 2 et 3 de qualification SSIAP en date du 27 février 2023 ;

VU l'avis favorable du directeur départemental des services d'incendie et de secours en date du 1^{er} février 2024 ;

CONSIDÉRANT que le dossier présenté comporte l'ensemble des pièces demandées à l'article 12 de l'arrêté du 2 mai 2005 susvisé, en particulier la liste des formateurs et les conventions de mise à disposition des lieux de formation ou d'exercices sur feu réel ;

SUR PROPOSITION du chef du service interministériel de défense et de protection civile de la préfecture de la Gironde ;

ARRÊTE

ARTICLE 1: Le centre de formation ALEPH EXPERTS portant le numéro de déclaration d'activité 11755632875, domicilié 127 boulevard de la Plage à ARCACHON, représenté par M. Bruno MERCIER et disposant d'une attestation d'assurance responsabilité civile contractée auprès de la MMA IARD Assurances Mutuelles depuis le 24 novembre 2022, est agréé pour dispenser la formation aux niveaux 1, 2 et 3 de qualification SSIAP, sous le numéro d'ordre 33-28.

<u>ARTICLE 2</u>: Cet agrément est renouvelé pour une durée maximale de 5 ans à compter de la date de prise d'effet du présent arrêté.

<u>ARTICLE 3</u>: Le centre de formation **ALEPH EXPERTS** est inscrit sur la liste des organismes de formation agréés dans le département de la Gironde, publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

ARTICLE 4: Le directeur de cabinet du préfet de la Gironde et le directeur départemental des services d'incendie et de secours, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour.

Bordeaux, le

1 3 FEV. 2024

Le Préfet,

Pour le Préfet, La Directrice de Cabinet Adjointe,

Sandrine MUZOTTE

2, esplanade Charles-de-Gaulle CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex Tél: 05 56 90 60 60 www.gironde.gouv.fr